

BONNAZ TOUS
LE
BOCK MEYERBEER
35, rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00
France et Belgique..... > 14.00 ; > 27.00 ; > 53.00
Union postale..... > 22.00 ; > 43.00 ; > 82.00

REDACTION - ANNONCES ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 54 et 180. Inter. 119.
ABONNEMENTS TOURCOING : 26, rue Carot, Tél. 27.
Chèques postaux 87 144.

"MAMAN LOUISE"
178-179, rue de Lannoy
ROUBAIX
(Tr. G. sur la T. 104)
Aménagement complet
Lits - Ordonnance - Chauffage
200 Modèles
LITS-EMAILLÉS
LITS-CUIVRE
Sommières métalliques
Couches à ressorts
MARCHON DE CONTEAUX
Livraison sans frais. 640

LA CRISE POLITIQUE

Le Ministère devant le Parlement Le Message de M. Millerand

LA CHAMBRE REFUSE LE DÉBAT
Le Sénat ajourne la discussion

Le Président de la République démissionnera mercredi

Paris, 10 juin. - A la suite des débats de la Chambre, la lettre de démission du Président de la République sera adressée, mercredi matin, aux présidents des deux Chambres, qui en donneront lecture à la séance de l'après-midi.



M. MILLERAND

Le Message du Président de la République

Voici le texte du message du Président de la République qui a été lu à la Chambre des députés par M. François-Marsal, président du Conseil, et au Sénat, par M. Antony Rattier, garde des Sceaux :

MESSEURS LES SÉNATEURS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Lorsque l'Assemblée Nationale me fit l'honneur de m'appeler, par 695 suffrages à la magistrature suprême, elle savait par mes déclarations publiques que je n'acceptais d'aller à l'Élysée que pour y défendre une politique nationale de progrès social, d'ordre, de travail et d'union.

L'engagement solennel que j'avais pris devant le pays, je l'ai fidèlement tenu. La France a soif de paix, de labour et de concordie.

Elle veut, au dehors, une politique qui lui assure l'accord avec ses alliés, la sécurité, les réparations, l'application du Traité de Versailles, le respect de tous les actes diplomatiques qui ont institué le nouvel ordre européen.

Cette politique extérieure appelle une politique intérieure inspirée des enseignements de la guerre, fondée sur l'entente entre les Français, le respect des opinions et des croyances, le souci d'introduire dans les relations sociales, toujours plus d'équité et de bonté ; la volonté de sauvegarder le crédit de la France, en maintenant entre les recettes et les dépenses publiques un rigoureux équilibre.

Ces idées ont toujours dirigé mon action ; elles continueront de la guider.

En disposant que le Président de la République n'est responsable devant les Chambres que dans le cas de haute trahison, la Constitution a voulu, dans un intérêt national de stabilité et de continuité, que le pouvoir présidentiel fût pendant sept années maintenu à l'abri des fluctuations politiques.

Vous respecterez la Constitution.

Si vous la méconnaissiez, s'il était entendu désormais que l'arbitraire d'une majorité peut obliger le Président de la République à se retirer pour des motifs politiques, le Président de la République ne serait plus un jouet aux mains des partis.

Vous oseriez à écarter un si redoutable péril. Je me suis refusé à désertir mon poste.

Ce n'est pas du Parlement chargé de voter les lois et de veiller à leur respect que peuvent venir le signal et l'exemple de leur violation.

De dangereux conseillers s'efforcent, dans un intérêt de parti, d'obtenir que la nouvelle législature débute par un acte révolutionnaire.

La Chambre refusera de les suivre.

Fidèle à ses traditions, le Sénat voudra demeurer, comme il le fut dans les plus graves conjonctures, le défenseur de la Constitution.

Une question constitutionnelle aussi importante pour l'avenir des institutions républicaines que celle posée par la crise actuelle, ne peut être réglée dans l'ombre par des décisions d'individualités ou de groupes.

Je suis avec confiance appelé à la sagesse des deux Chambres, à leur prudence, à leur amour de la France et de la République.

Conscient de mon devoir, j'ai assumé mes responsabilités.

L'heure est venue pour le Parlement de prendre les siennes.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Après la lecture du message, M. François-Marsal a donné connaissance de la déclaration ministérielle que voici :

Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture du message de M. le Président de la République.

Le gouvernement qui est devant vous ne s'est constitué que pour permettre aux Chambres de se prononcer dans le débat d'ordre constitutionnel ouvert depuis quelques jours, hors du Parlement, mais dont le Parlement seul est juge.

Nous n'avons donc pas à vous présenter un programme de gouvernement.

Notre mission a un but limité et précis. Ou bien vous nous direz, comme nous le demandons, que les lois constitutionnelles doivent demeurer intangibles au-dessus des partis.

Dans ce cas, l'autorité de votre vote indiquera aux chefs de la majorité, issus des élections du 11 mai, où ils ont le devoir d'accepter du Président de la République, le pouvoir que celui-ci leur a offert, d'assumer la charge des destinées de la France.

On bien, par un vote qui permettra à chacun de prendre nettement ses responsabilités, vous déclarerez que vous n'approuvez pas les principes formulés par le message de M. le Président de la République, principes que nous défendons devant vous et qui sont la base de la constitution républicaine.

Dans ce cas, nous rendrons compte de l'échec de notre mission au chef de l'État et celui-ci prendra alors la décision qui en est la conséquence.

Nous faisons appel à votre conscience et à votre raison.

Il faut que ce débat se poursuive en dehors de toute équivoque.

Le vote que vous allez voter intéresse au plus haut point l'avenir du régime ; le respect de la légalité est la garantie de nos institutions républicaines et la sauvegarde des libertés publiques.

UNE SÉANCE AGITÉE À LA CHAMBRE

MM. REIBEL ET FRANÇOIS-MARSAL dénoncent la campagne contre M. Millerand

Une motion de M. Herriot :

La Chambre, résolue à ne pas entrer en relations avec un ministère qui, par sa composition, est la négation des droits du Parlement, refuse le débat inconstitutionnel auquel elle est conviée et décide d'ajourner toute discussion jusqu'au jour où se présentera devant elle un gouvernement constitué conformément à la volonté souveraine du pays.

est votée par 329 voix contre 214

AVANT LA SÉANCE

La minorité veut la discussion

Paris, 10 juin. - La plus grande activité n'a cessé de régner toute la matinée de mardi au Palais-Bourbon. Dans les couloirs, les membres de l'Assemblée s'entretenaient avec animation des diverses manœuvres qui pourraient être suivies par la majorité pour placer le débat en dehors du cadre que le gouvernement se propose de lui donner.

Les membres de la minorité, on le sait, vont s'efforcer au contraire d'ouvrir une large discussion et s'ils ne réussissent pas, ils trouveront moyen de faire connaître leurs sentiments dans les explications de vote.

Plusieurs députés ont fait observer qu'il convenait d'abord, pour rester dans les règles ordinaires du Parlement, de mettre le gouvernement en minorité et seulement après de refuser le débat inconstitutionnel sur la présidence de la République.

Au sein des groupes de gauche, deux opinions se sont manifestées : les uns désirent qu'aucun débat ne s'ouvre sur la motion des Gauches, d'autres, au contraire, pensent qu'il était indispensable de le discuter en faisant ressortir nettement qu'à leur point de vue, c'était le Président de la République qui était sorti des règles constitutionnelles.

La motion proposée en effet, par les bureaux des groupes, parlait d'abord de refus du débat sur la présidence de la République. Plusieurs députés ont fait observer qu'il convenait d'abord, pour rester dans les règles ordinaires du Parlement, de mettre le gouvernement en minorité et seulement après de refuser le débat inconstitutionnel sur la présidence de la République.

Au sein des groupes de gauche, deux opinions se sont manifestées : les uns désirent qu'aucun débat ne s'ouvre sur la motion des Gauches, d'autres, au contraire, pensent qu'il était indispensable de le discuter en faisant ressortir nettement qu'à leur point de vue, c'était le Président de la République qui était sorti des règles constitutionnelles.

Le cartel des gauches ne veut pas entrer en relations avec le Ministère

Paris, 10 juin. - On communique le procès-verbal suivant :

« Le groupe radical et radical-socialiste de la Chambre, auquel s'étaient joints de très nombreux députés adhérents au parti

Certains radicaux sont partisans d'un débat

Nous pouvons ajouter à ce procès-verbal que les pourparlers qui ont eu lieu entre les groupes du Cartel des Gauches ont duré jusqu'à midi, parce que certains membres de ce groupe ont fait observer qu'il y avait lieu de modifier la rédaction qui leur était d'abord soumise.

La motion proposée en effet, par les bureaux des groupes, parlait d'abord de refus du débat sur la présidence de la République. Plusieurs députés ont fait observer qu'il convenait d'abord, pour rester dans les règles ordinaires du Parlement, de mettre le gouvernement en minorité et seulement après de refuser le débat inconstitutionnel sur la présidence de la République.

Au sein des groupes de gauche, deux opinions se sont manifestées : les uns désirent qu'aucun débat ne s'ouvre sur la motion des Gauches, d'autres, au contraire, pensent qu'il était indispensable de le discuter en faisant ressortir nettement qu'à leur point de vue, c'était le Président de la République qui était sorti des règles constitutionnelles.

M. Herriot interviendra-t-il ?

Les groupes de gauche, pour trancher ce différend, ont décidé de laisser à M. Herriot le soin, s'il le juge utile, de soutenir la motion en quelques mots.

Le groupe des républicains de gauche a désigné M. Darrieu pour intervenir en son nom dans la discussion de cet après-midi et a déposé un ordre du jour pour le cas où les interpellations viendraient en discussion, ce qui devient de moins en moins probable.

Pour terminer, disons que le texte de la motion tel qu'il figure dans le procès-verbal du groupe radical-socialiste, a été finalement ratifié par les quatre groupes du Cartel des Gauches.

LA SÉANCE

Paris, 10 juin. - M. Painlevé ouvre la séance à 15 heures, devant 500 députés au moins.

M. Painlevé donne la parole au Président du Conseil pour donner connaissance du Message du Président de la République.

M. François-Marsal, en veste gris, gilet blanc, gravit avec aisance les marches de la tribune.

LE MESSAGE PRÉSIDENTIEL

D'une voix lente et forte, ponctuée chaque mot, le Président du Conseil lit le message, écouté d'abord dans le silence.

« Au mot « union » qui termine l'une des premières phrases, le centre et la droite éclatent en applaudissements.

La même manifestation d'approbation se renouvelle lorsque le message affirme que la Présidence doit rester à l'abri des fluctuations de la politique, et plus loin, lorsqu'il dit : « Autrement, la Présidence ne serait plus qu'un jouet aux mains des partis ».

Les applaudissements du centre et de la droite retentissent de force lorsque M. Millerand dit que la législature, s'il n'était pas écarté, commencerait par un acte révolutionnaire.

« Vive au centre ! Vive Millerand ! »

Les radicaux sont à la remorque des socialistes.

La fin du message est encore saluée par une salve d'applaudissements du centre et de la droite. Les gauches observent un silence absolu.

M. Painlevé. - Acte est donné au Président du Conseil de la lecture du Message du Président de la République. La parole est au Président du Conseil.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Celui-ci donne lecture de la déclaration ministérielle, qui est interrompue à trois reprises par les applaudissements de la droite et du centre.

Les gauches sont toujours immobiles et silencieuses.

M. Painlevé annonce le dépôt des interpellations de MM. Cahin, Aubriot, Reibel, Héraud et Leredu.

M. François-Marsal déclare que le Gouvernement est aux ordres de la Chambre pour la discussion de ces interpellations. Il accepte la discussion immédiate.

LA MOTION D'AJOURNEMENT DE M. HERRIOT

M. Painlevé donne alors lecture de la motion d'ajournement signée de MM. Herriot, Léon Blum, Haynault et Viollette, au nom du cartel des gauches.

M. Yaittinger s'écrie : C'est la guillotina sèche, alors !

De son côté, M. François clame : Ecoutez la voix de l'étranger !

M. Painlevé. - Il y a des interruptions qui ne valent même pas la peine d'être relevées. (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche. A droite on proteste.)

Le Président invite la Chambre à ne pas répondre à ces provocations.

La gauche crie : Aux voix ! Aux voix !

L'INTERPELLATION DE M. REIBEL

Mais le Président donne la parole à M. Reibel qui l'a demandée.

Le centre et la droite font une ovation au député de Seine-et-Oise qui se lève et dit :

M. Reibel se refuse à croire que la majorité ne voudra pas ouvrir un débat et permettre de s'expliquer à ceux qui entendent dénoncer le coup de force du Comité occulte des conjurés du coup d'État.

« La question, dit-il, est de savoir si le président de la République est élu pour sept années. (Applaudissements au centre et à droite.) Et si ceux qui méprisent le mouvement, craignent la lumière des séances publiques.

L'orateur reproche à M. Herriot et à ses amis d'avoir refusé le pouvoir uniquement pour pro-



M. HERRIOT

et les membres du bureau du Comité exécutif, s'est réuni ce matin, à 10 h. 30, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Herriot.

Après une brève discussion, l'assemblée a adopté à l'unanimité la motion suivante qui va être soumise à la Chambre tout à



M. FRANÇOIS-MARSAL

l'heure, au nom des groupes du Cartel des Gauches :

« La Chambre, résolue à ne pas entrer en relations avec un ministère qui, par sa composition, est la négation des droits du Parlement, refuse le débat inconstitutionnel auquel elle est conviée et décide d'ajourner toute discussion jusqu'au jour où se présentera devant elle un

voquer une crise politique et pour obtenir la démission du Président de la République.

« Nous voulons, dit-il, demander le vote d'un ordre du jour signé de M. Jean Carnot, fils de l'ancien Président de la République et député de la Chambre est résolue à sauvegarder les dispositions des articles de la loi constitutionnelle.

M. Reibel rappelle dans quelles conditions M. Herriot refusa le pouvoir et s'attacha à démontrer que la campagne menée dans tout le pays est anti-constitutionnelle.

Quand que sur un beau idéal, dit-il, vous mettez les mots : Rempart de la Constitution



M. REIBEL

républicaine, derrière la toile vous assassinez le Président de la République. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Reibel reproche ensuite aux radicaux-socialistes d'embêter le Président de la République et de l'empêcher de faire son devoir.

M. Reibel rappelle que le Président de la République a été élu par le peuple pour défendre la République contre les Soviets et d'avoir été partisan de l'occupation de la Ruhr. (Applaudissements au centre et à droite.)

L'orateur s'étonne qu'un grand Parti comme le Parti radical, qui dirige longtemps les destinées du pays, ait consenti à suivre les révélateurs sur ce terrain anticonstitutionnel ; les radicaux-socialistes sont priés de se retirer avec qui ils ont engagé la lutte, mais qui n'est avec eux rien de commun. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Reibel. - Cette situation me rappelle l'époque où radicaux-socialistes et socialistes étaient unis que par la lutte anticléricale. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Marcel Cachin. - Soyez bref, il faut savoir s'en aller !

M. Reibel. - Il faut aussi savoir rester, quand on a le droit pour soi, à l'extrême-gauche au centre et à droite.)

M. Reibel lit l'article de la Constitution stipulant que le Président de la République est élu pour sept ans, et celui qui précise qu'il est responsable devant les Chambres et qu'il ne peut être réélu qu'en cas de haute trahison. (Exclamations d'impatience à gauche.)

M. Reibel. - Comment ! Vous ne pouvez même pas entendre les textes solennels de la Constitution. (Applaudissements au centre.)

M. Reibel développe ses arguments juridiques sur les pouvoirs du Président de la République. (M. Marcel Cachin. - Fermez la bouche ! Hires.)

M. Reibel. - En élistant le Président de la République, les Chambres ont épuisé leurs droits.

« Et pour sept ans, le Président de la République fera sept ans. (Applaudissements au centre.)

LA DÉCISION DU SÉNAT

À ce moment, à gauche, on annonce la décision du Sénat qui provoque l'enthousiasme des gauches.

Les députés de gauche, debout, crient : Vive le Sénat ! Vive le Sénat !

M. Reibel reprend la parole et dit qu'il connaît le sentiment intime de la Haute-Assemblée et qu'il ne faut pas se méprendre sur la décision du Sénat, qui est conforme à tous les précédents parlementaires. (Applaudissements au centre. Hires ironiques à gauche.)

M. Reibel démontre que c'est le gouvernement seul qui est responsable devant les Chambres.

Si le Président de la République avait commis des actes inconstitutionnels, il appartenait aux parlementaires d'interpeller le gouvernement.

Il n'y a eu à propos du discours d'Éverux qu'une seule demande d'interpellation, celle de M. Aubriot qui, en termes mesurés demandait au gouvernement quelles étaient les conséquences de ce discours.

Cette interpellation n'est même pas venue en discussion.

M. Aubriot. - Oui, parce que vous avez empêché cette discussion. (Applaudissements.)

M. Reibel. - Vous n'avez pas demandé cette discussion.

M. Aubriot et ses amis de gauche protestent

BILLET PARISIEN

Une journée décisive

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 10 juin. (Minitil.)

Journée de fièvre et de passions. Les forces coalisées de la Gauche ont finalement, malgré le message très digne du Président de la République, malgré l'éloquent appel de M. François-Marsal, enfin malgré la solide argumentation de M. Reibel, repoussé la thèse constitutionnelle défendue par l'Élysée.

Sans vouloir la discuter, lui opposant un certain facies sous lequel se dissimulait en réalité la crainte d'une discussion au grand jour, les hommes du Cartel ont froidement exécuté M. Millerand qui, en partant, peut du moins porter sagement la tête. S'il s'incline, c'est avec le sentiment d'avoir rempli son devoir jusqu'au bout. Et le bon droit n'a jamais cessé d'être pour lui.

Le coup a médité par le Cartel dès le lendemain des élections, a donc été consommé

aujourd'hui. Il a trouvé dans l'attitude hésitante du Sénat une neutralité favorable. Les hommes de gauche sont donc les maîtres, mais le pays, qui a les yeux fixés sur eux, s'apprête à les juger sur leurs actes.

Un temps précieux a été perdu par ces manœuvres politiques qui ont abouti au vote d'aujourd'hui. Le pays n'a pas de dilection particulière pour la politique comprise de cette façon, il veut des résultats dans les grandes questions qui se posent devant lui, et il se montrera d'autant plus exigeant que les promesses qui lui ont été faites ont été étendues.

Le Cartel des Gauches a taillé, le moment est venu de recouder. Les Alliés, l'Europe entière attendent plus que nous pour engager les grandes négociations qui doivent liquider le problème des réparations. Il importe de ne plus les laisser languir en leur offrant l'intermédiaire de nos révolutions de Palais.

Plus que jamais, le besoin se fait sentir d'un gouvernement qui travaille, d'un gouvernement qui a, devant lui, de grands horizons et non l'étroite perspective de petites combinaisons de couloirs.

LES CHANGES

	Vendredi	Mardi
Livre...	85.95	85.80
Dollar...	19.36	19.875
Belgique...	87.325	87.17

L'EXPLOIT DE PELLETIER-DOISY

Un télégramme de félicitations de M. Laurent Eynac

Paris, 10 juin. - M. Laurent Eynac a adressé le télégramme suivant à l'aviateur Pelletier-Doisy, à Tokio :

« L'Acronautique apprend avec enthousiasme votre arrivée à Tokio. Vous venez d'écrire, avec Besin, la plus magnifique page à la gloire de l'aviation française. Je vous félicite de tout cœur. »

UN HYDRATION PREND FEU

Six tués, un blessé

Bogota, 10 juin. - Près de Barranquilla, un hydravion a pris feu. Il y a eu cinq tués et un blessé.